

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



Sommaire

Édito	5
Le syndicat Azur	6
Le territoire	7
La gouvernance	8
L'organisation et les compétences	9
Les missions	10
Le mode de financement	11
Les principales délibérations	12
La sensibilisation & la prévention	14
La sensibilisation en milieu scolaire et centres de loisirs	15
La sensibilisation grand public	16
La prévention des déchets	18
La pré-collecte	20
Les bacs	22
Les bornes d'apport volontaire	23
La collecte	24
La collecte en apport volontaire	25
La collecte en porte à porte	26
Les modes de traitement des flux collectés	27
La déchetterie	28
La fréquentation	30
L'évolution des tonnages	31
Le traitement & la valorisation	32
L'évolution des tonnages des déchets traités	33
Le centre de valorisation énergétique	36
Les travaux du centre de valorisation énergétique	38
Le bilan de la valorisation énergétique et matière	39
Le centre de tri des emballages et des papiers	40
Le centre de stockage du verre	41
Le centre de traitement des objets ménagers encombrants et des gravats	42
Le centre de traitement des végétaux	43
Les services aux entreprises	44
Les finances & les ressources humaines	46
Les grands équilibres	47
Les coûts de revient	48
Les emprunts du syndicat	49
Les ressources humaines	50

Edito

L'année 2023 a encore une fois été une année riche en projets pour le syndicat Azur. Nous avons notamment mené des travaux pour le renouvellement de la délégation de service public du Centre de Valorisation Energétique et pour la gestion de proximité des biodéchets. Par ailleurs, nous continuons à mettre l'accent sur la prévention et la sensibilisation avec notamment l'organisation du Forum Zéro Déchet.

La concession d'exploitation du Centre de Valorisation Energétique arrivant à échéance au 30 juin 2025 et, au regard des délais de mise en oeuvre d'une procédure de mise en concurrence relative au choix d'un nouvel exploitant, nous avons étudié différents scénarios d'exploitation et voté le recours à une délégation de service public pour assurer cette mission. Ce choix permet de maîtriser les objectifs techniques et économiques tout en limitant les risques d'exploitation. A la suite de ce vote, nous avons lancé l'appel à candidatures à une concession de service public pour l'exploitation d'un Centre de Valorisation Energétique des déchets, d'une durée de 24 ans à compter du 01/07/2025, et devons recevoir les offres en 2024.

Dans le cadre de la gestion de proximité des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024, nous avons décidé de subventionner fortement et de faciliter l'accès au matériel de compostage, d'organiser des formations et d'accompagner les structures souhaitant mettre en place le compostage collectif.

La prévention et la sensibilisation à la réduction des déchets sont des priorités pour le syndicat Azur. Le mois de juin a été marqué par la tenue de la 2^{ème} édition du Forum Zéro Déchet. Ce Forum a réuni près de 200 personnes à Cormeilles-en-Parisis pour échanger sur le développement durable et la réduction des déchets.

Le syndicat Azur s'implique également dans des projets pour l'économie circulaire locale. Nous avons livré 50 tonnes de compost issu des déchets végétaux du territoire sur la butte d'Orgemont à Argenteuil, pour contribuer à la renaturation de la butte et favoriser l'implantation d'arbres. Ce projet est un bel exemple de cercle vertueux pour la biodiversité et les espaces verts.

Nous cherchons toujours à simplifier le geste de tri pour les habitants du territoire. Cette année, nous avons par exemple mis en place la collecte des végétaux en bacs pour les habitants de Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine, et 4 bornes de collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques ont été installées à Cormeilles-en-Parisis.

Nous assurons notre mission de service public avec conviction et professionnalisme. Je remercie l'ensemble de nos agents, partenaires et acteurs qui se sont mobilisés pour mener à bien tous ces projets.



Gilbert AH-YU

Président du syndicat Azur

Le syndicat Azur

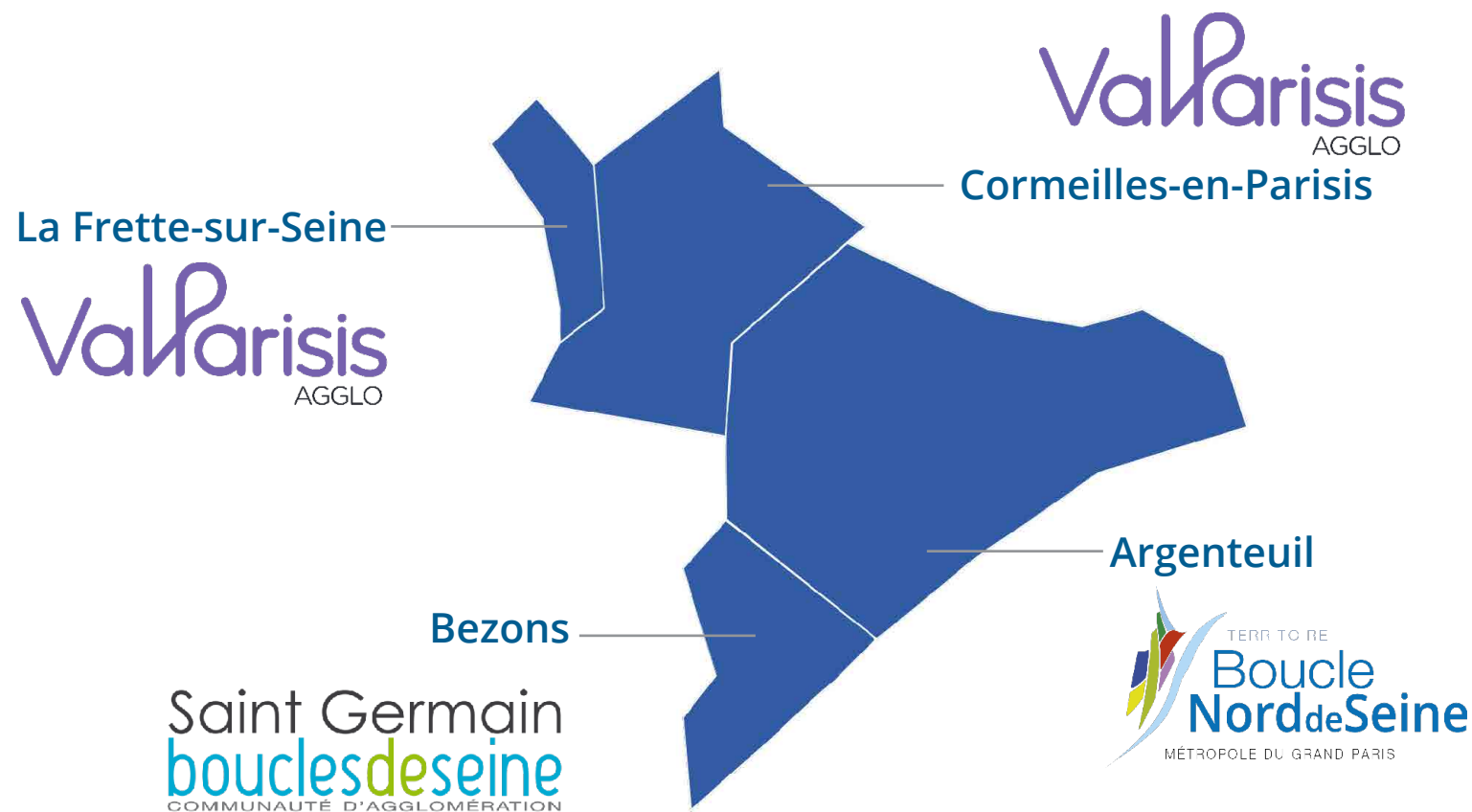


PRÉSENTATION

Le syndicat Azur est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1972. Il assure au quotidien une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (commerces, artisans, etc.). Les EPCI adhérents lui ont transféré les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets afin de mutualiser les coûts et d'apporter des solutions cohérentes et durables aux problématiques liées à la gestion des déchets.

Le syndicat Azur est membre de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France), de la Commission de Suivi de Site dépendante de la Préfecture et intègre le Plan Régional de Gestion des Déchets de la Région Île-de-France.

LE TERRITOIRE



Le syndicat Azur gère au quotidien la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur son territoire :

- 3 communautés adhérentes,
- 4 communes,
- 172 042 habitants (source INSEE janvier 2023).

LA GOUVERNANCE

Le **comité syndical** est composé de 8 élus titulaires (2 par commune) et de leurs suppléants. Il définit la politique générale du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre des orientations, du budget et des actions du syndicat.

Le **bureau**, composé du Président et des trois Vice-Président(e)s est chargé de préparer les questions et les délibérations abordées lors des comités.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES



GILBERT AH-YU
Président
Cormeilles-en-Parisis



XAVIER PÉRICAT
1^{er} Vice-Président
Argenteuil



NESSRINE MENHAOUARA
2^e Vice-Présidente
Bezons



ANDRÉ BOURDON
3^e Vice-Président
La Frette-sur-Seine



DOMINIQUE MÉANCE
Délégué titulaire
Cormeilles-en-Parisis



GEORGES MOTHRON
Délégué titulaire
Argenteuil



PASCAL BEYRIA
Délégué titulaire
Bezons



NATHALIE JOLLY
Déléguée titulaire
La Frette-sur-Seine

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

OUISSAM MECHRIA
Argenteuil

JEAN-FRANÇOIS PLOTEAU
Argenteuil

SANDÈS BELTAIEF
Bezons

KÉVIN CUVILLIER
Bezons

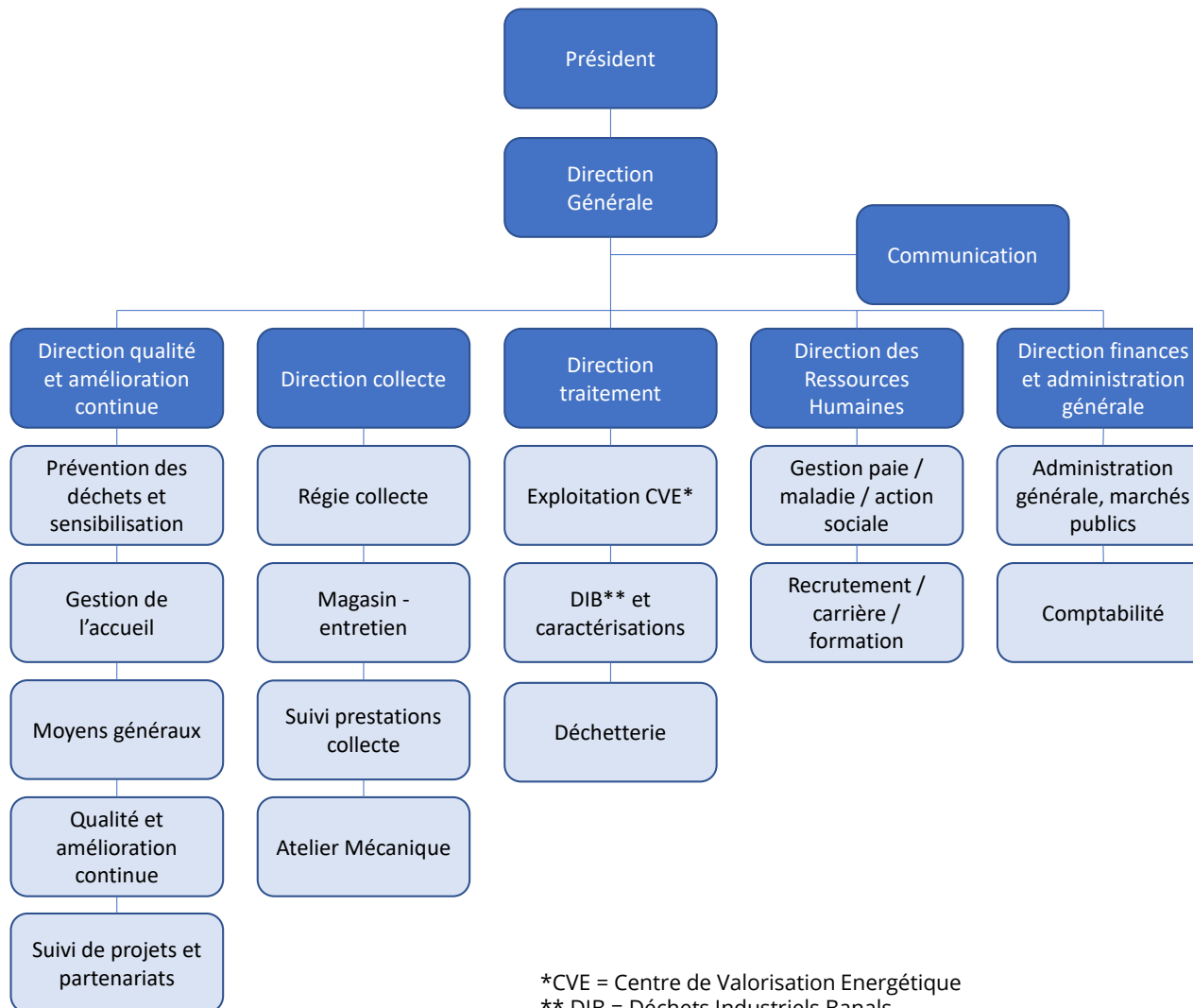
MICHEL JAY
Cormeilles-en-Parisis

ARNAUD LARMURIER
Cormeilles-en-Parisis

CAROLE BERGER-JACOB
La-Frette-sur-Seine

CHRISTIAN TÉTARD
La Frette-sur-Seine

L'ORGANISATION ET LES COMPÉTENCES



Le syndicat exerce les **compétences** de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés :

- Les **collectes** des déchets ménagers et assimilés, des objets ménagers encombrants, des végétaux, des collectes sélectives (emballages ménagers, papiers, journaux, magazines, verre...).
- La mise en place et l'entretien curatif de la conteneurisation en **bornes d'apport volontaire** aériennes et enterrées (pré-collecte).
- La construction et l'exploitation de **déchetterie(s)**.
- L'étude, la programmation, la réalisation et la **gestion d'équipements pour la collecte et le traitement** des déchets ménagers, des déchets assimilés et des déchets industriels banals (valorisations organique, matière et énergétique).
- Les missions de **sensibilisation** des publics du territoire en matière de **prévention** des déchets et de **tri**.
- La **communication** sur les activités du syndicat en matière de collecte, traitement, prévention des déchets et de tri.
- La **fourniture de bacs** roulants pour l'ensemble des flux de déchets.

LES MISSIONS

Le syndicat Azur collecte et traite les déchets ménagers et assimilés tels que les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux et les objets encombrants.



Pré-collecte

Déploiement et maintenance de bornes d'apport volontaire et distribution de bacs



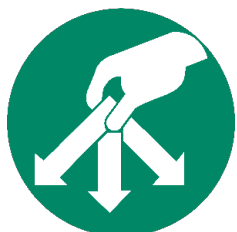
Collecte

Collecte de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés



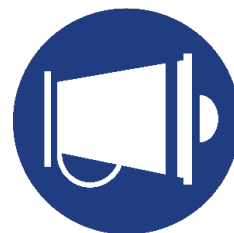
Services aux entreprises

Gestion des besoins spécifiques des entreprises pour les Déchets Industriels Banals (DIB)



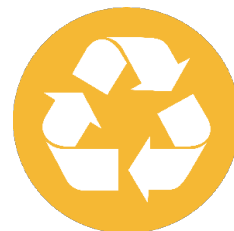
Déchetterie

Gestion de la déchetterie



Sensibilisation & Prévention

Sensibilisation à la gestion des déchets et prévention pour la réduction des déchets



Traitement

Traitement séparé des différents flux de déchets sur des sites spécifiques



Valorisation

Valorisation énergétique (production d'énergie thermique et électrique) et valorisation matière (recyclage matière)

LE MODE DE FINANCEMENT

Le syndicat est financé par les **contributions** versées par les agglomérations adhérentes et à travers la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.

Pour déterminer le montant de la contribution, un taux voté par la collectivité qui lève l'impôt est appliqué à la base calculée par l'administration fiscale. La base et le taux sont indiqués sur l'avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Chaque année, au moment du vote du budget, le syndicat délibère sur les montants annuels des contributions budgétaires en indiquant le montant pour chaque commune.

Les collectivités adhérentes votent ensuite les taux de TEOM afin que le produit perçu corresponde au coût réel des prestations assurées par le syndicat Azur, sauf pour la ville d'Argenteuil où le taux est voté par le syndicat Azur.

PRINCIPALES CHARGES

- le coût d'exploitation de l'usine d'incinération
- les contrats de traitement des déchets
- le remboursement de la dette
- les frais de personnel
- les contrats de collecte des déchets pour Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine
- l'entretien, la maintenance et la réparation des véhicules
- le carburant
- les frais d'exploitation de l'atelier mécanique
- les frais d'entretien des bâtiments

Collectivité adhérente	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine
Vote du taux	Azur	CA* Saint Germain boucles de Seine	CA* ValParisis
Perception de la TEOM	Azur	CA* Saint Germain boucles de Seine	CA* ValParisis
Appel à contribution Azur	Complément d'équilibre par l'EPT** Boucle Nord de Seine	Montant de la TEOM	Montant de la TEOM

* CA = Communauté d'Agglomération

** EPT = Etablissement Public Territorial

D'autres sources de financement contribuent au fonctionnement du syndicat Azur :

- les soutiens versés par les éco-organismes agréés et différents partenaires du syndicat (CITEO, ECOLOGIC et Ecomaison notamment) ;
- la redevance payée pour la collecte des déchets des commerçants et entreprises (Déchets Industriels Banals) ;
- les subventions du Conseil Régional d'Île de France ou de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui soutiennent la mise en place de projets spécifiques ;
- la revente des matériaux (métaux, papiers, ...) aux filières de recyclage spécialisées ;
- la revente d'électricité et de chaleur issues de la valorisation énergétique.

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ DU 2 MARS 2023

- Recours à un jeune volontaire en service civique : autorisation donnée au Président de demander l'agrément pour accueillir des jeunes réalisant un service civique et de signer la convention correspondante
- CITEO / autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°4 ou «avenant de prolongation au contrat type», dit Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) pour la filière emballages ménagers
- Actualisation du modèle de convention type de partenariat pour la reprise d'objets réemployables déposés par les particuliers au sein de l'espace réemploi de la déchetterie du syndicat Azur
- Eco-TLS - Refashion / Autorisation de signer le contrat type pour la filière des textiles, linges et chaussures (TLC) pour la période 2023-2028 suite au réagrément de l'éco-organisme
- Versement anticipé des contributions 2023 sur la base des contributions 2022

COMITÉ DU 4 AVRIL 2023

- Approbation du Compte Financier Unique 2022
- Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022
- Adoption du budget primitif 2023
- Fixation des appels à contribution 2023
- Vote du taux 2023 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le territoire d'Argenteuil





COMITÉ DU 27 JUIN 2023

- Rapport technique et financier 2022 de la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique (CVE) d'Azur
- Présentation du contrôle d'exploitation technique et financier 2022 de la DSP du CVE par le cabinet de conseil INDDIGO
- Rapport annuel d'activité du syndicat Azur pour l'exercice 2022
- Désignation des représentants du syndicat Azur au sein du collège «élus des collectivités territoriales» de la commission de suivi de site (CSS)
- Attribution d'une subvention au projet de recyclerie porté par l'association l'Argen'Tri
- Avenant n°1 à la convention de coopération entre le syndicat Tri-Action et le syndicat Azur
- Avenant n°13 au bail emphytéotique et avenant n°16 à la convention d'exploitation avec SUEZ pour la prise en compte de l'avenant n°1 à la convention de coopération entre le syndicat Tri-Action et le syndicat Azur
- Avenant n°14 au bail emphytéotique et avenant n°17 à la convention d'exploitation avec SUEZ pour la prise en compte des travaux de conformité réglementaire
- Mise à jour du tableau des effectifs / prise en compte d'une modification de l'organigramme
- Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel)
- Revalorisation du montant des Titres Restaurant
- Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (AFCI)

COMITÉ DU 10 OCTOBRE 2023

- Mise en place d'une tarification pour le retrait des véhicules «épaves» et les frais de gardiennage
- Recours à une concession de service public pour l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique des déchets
- Tarifs de la redevance sur les Déchets Industriels Banals (DIB) pour l'année 2024
- Fixation des tarifs DIB pour les prestations supplémentaires DIB sur 2024
- Délégations du Comité Syndical données au Président
- Création d'un emploi non permanent : chargé de mission hygiène, sécurité et environnement

COMITÉ DU 18 DÉCEMBRE 2023

- Adoption du nouveau règlement intérieur du syndicat Azur à compter du 1^{er} janvier 2024
- Adoption du nouveau règlement externe de collecte à compter du 1^{er} janvier 2024
- Adoption du nouveau règlement intérieur de la déchetterie à compter du 1^{er} janvier 2024
- Nomination de Christian TETARD en remplacement de Nathalie NIOGRET
- Ouverture anticipé des crédits en investissement pour 2024
- Versement anticipé des contributions 2024 sur la base des contributions 2023
- Tarifs de vente des composteurs pour les agents du syndicat Azur
- Mise à jour du tableau des effectifs / avancement de grade
- Présentation du Rapport Social Unique 2022
- Gestion des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024
- Renouvellement de la convention pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) pour la période 2024 à 2029

La sensibilisation et la prévention



PRÉSENTATION

Parce que le changement des comportements passe par la pédagogie et l'éducation des générations présentes et futures, notre équipe d'éco-conseillers sillonne les écoles, les centres de loisirs et les événements grand public afin de sensibiliser à la gestion des déchets et aux gestes permettant de les réduire. Des visites de nos équipements, des ateliers et des distributions gratuites de compost sont organisés tout au long de l'année.

Par ailleurs, le syndicat Azur a élaboré son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec un plan d'actions sur le long terme. L'objectif est de réduire la production de déchets afin de limiter leur impact sur l'environnement en modifiant les habitudes de consommation.

LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRES DE LOISIRS



Chaque année, le syndicat Azur propose des animations dans les écoles pour sensibiliser un maximum d'élèves du territoire au tri et à la réduction des déchets.

L'éducation à l'environnement abordée sous l'angle des déchets permet d'appréhender les notions de matières et de ressources de la planète, mais aussi d'entamer une réflexion sur nos modes de vie en mettant en évidence les rôles et les responsabilités de chacun face aux déchets qui dépendent de nos modes de consommation.

Le guide des animations scolaires est revu chaque année pour répondre au mieux à ces enjeux.

Sur l'année scolaire 2023/2024,
**2 849 élèves d'écoles
élémentaires et de grande section
ont été sensibilisés au tri et à la
réduction des déchets,
soit 15% des élèves.**

	Nombre total d'écoles élémentaires et maternelles	Nombre d'écoles élémentaires et maternelles sensibilisées	Nombre total de classes élémentaires et grande section	Nombre de classes élémentaires et grande section sensibilisées	Nombre total d'élèves élémentaires et grande section	Nombre d'élèves élémentaires et grande section sensibilisés
Argenteuil	61	27	580	86	10 166	1 819
Bezons	18	8	175	21	4 118	474
Cormeilles-en-Parisis	18	6	132	28	3 336	452
La Frette-sur-Seine	3	1	24	4	515	104
TOTAL	100	42	911	139	18 135	2 849

Année scolaire 2023/2024, consolidée 2023/prévisionnel 2024

LA SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

En plus des interventions en milieu scolaire, le service prévention et sensibilisation intervient régulièrement dans des évènements ouverts au public sur le territoire.

L'ensemble de ces actions ont permis de sensibiliser 1 888 personnes sur l'année 2023.



AU SYNDICAT AZUR

- 2 week-ends de distribution de compost
- Journée broyage de végétaux
- Journée du Patrimoine
- Ateliers zéro déchet (compostage, réduction, etc.)
- Forum Zéro Déchet
- Journée de sensibilisation sur les DEEE*



ARGENTEUIL

- World Clean-Up Day
- La vallée aux Fleurs
- Festival Air'genteuil
- Stand d'animations en partenariat avec les bailleurs (VOH, ABH, Batigère, Emmaüs Habitat, I3f)
- La rue est à nous
- Fêtes de quartier
- Terrasses d'été
- Forum des associations
- Téléthon



BEZONS

- Bezons fête l'été
- World Clean-Up Day
- Ateliers avec la médiathèque Maupassant
- Stands et ateliers de sensibilisation en partenariat avec différents bailleurs (VOH et syndicats de copropriété privés)
- Ateliers de sensibilisation au centre social Rosa Parks

CORMEILLES-EN-PARISIS

- Forum des associations
- World Clean-Up Day
- Accueil des nouveaux Cormeillais
- Ateliers à la Médiathèque Eclipse



LA FRETTE-SUR-SEINE

- Forum des associations



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Afin de réduire les impacts environnementaux causés par la production de déchets et maîtriser le coût de leur gestion, le syndicat Azur est engagé dans la mise en oeuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme vise à diminuer la production de déchets par habitant à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire.

Le PLPDMA a été élaboré en 2018 pour une durée de 6 ans.

Le syndicat Azur a mené des actions sur chacune des 5 thématiques (ADEME) du PLPDMA :

1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets :

- Ateliers de sensibilisation et d'information pour les agents du syndicat Azur sur la consommation responsable

2 - Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Réalisation de plusieurs actions de sensibilisation en milieu scolaire (4 animations auprès de classes de CM2)
- Réalisation d'une opération « disco-soupe » avec des invendus récupérés auprès de partenaires (Argenteuil et Corneilles-en-Parisis)

3 - Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :

- En 2023, le syndicat Azur a vendu 184 composteurs bois et 109 composteurs en plastique ainsi que 15 lombricomposteurs soit 308 équipements de compostage (contre 296 en 2022)
- Ateliers de sensibilisation et d'information à la pratique du compostage (10 dans l'année)
- Soutien au déploiement du compostage dans les établissements scolaires (sur demande des établissements) (action poursuivie en 2024)
- Mise en place d'une solution de broyage des déchets verts pour les particuliers avec une journée pour le broyage



4 - Promouvoir le réemploi et la réutilisation - augmenter la durée de vie des produits :

- Renouvellement de partenariat avec des associations pour la reprise des dons de la cabane à dons (espace réemploi) du syndicat Azur au sein de la déchetterie
- Organisation d'une collecte solidaire de jouets pour le service pédiatrie de l'hôpital d'Argenteuil
- Accompagnement d'un porteur de projet identifié sur la ville d'Argenteuil pour développer une activité de ressourcerie, l'Argen'Tri



5 - Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable :

- Organisation de la 2^{ème} édition du Forum 0 déchet
- Réalisation d'ateliers pratiques et de sensibilisation autour de la consommation durable (au syndicat Azur mais aussi auprès de partenaires dans les villes du territoire)
- Réalisation d'animations en milieu scolaire (8 animations cartable écolo et 28 animations éco-citoyen)



ZOOM SUR LE FORUM ZÉRO DÉCHET

Le syndicat Azur a organisé le 3 juin 2023 la 2^{ème} édition de son Forum Zéro Déchet à Cormeilles-en-Parisis.

Près de 200 personnes se sont retrouvées autour de 19 exposants pour échanger sur le développement durable et la réduction des déchets.

Des ateliers et des animations ont eu lieu tout au long de la journée autour de 5 thématiques : le gaspillage alimentaire et le compostage, la consommation durable, l'environnement, le réemploi et le tri des déchets.



La pré-collecte



PRÉSENTATION

Le syndicat Azur se charge de la distribution des bacs pour les particuliers et les entreprises du territoire. Par ailleurs, il déploie des bornes d'apport volontaire enterrées ou aériennes qui permettent un regroupement des déchets produits en un seul point. Ce déploiement limite l'impact environnemental des collectes.

LA PRÉ-COLLECTE

Pour collecter les déchets, le syndicat Azur met à disposition :

- des bacs pour les particuliers et les entreprises,
- des bornes d'apport volontaires enterrées et aériennes.

Le syndicat Azur propose plusieurs volumes de bacs pour chacun des flux, pour répondre au mieux aux besoins de l'habitant selon la composition de son foyer.

Faits marquants 2023 :

- Déploiement de bacs de collecte de végétaux sur Corneilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine (+ de 8000 bacs) en remplacement des sacs.
- Nombreux bacs brûlés pendant les émeutes de mai-juin.



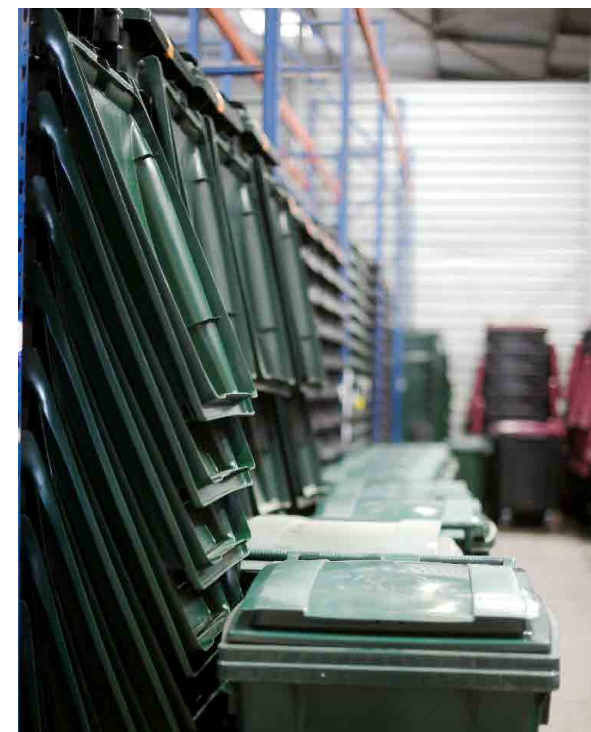
LES BACS

NOMBRE DE BACS LIVRÉS EN 2023

Villes	Bacs livrés Ordures ménagères	Bacs livrés Emballages et papiers	Bacs livrés Profession- nels	Bacs livrés Déchets végétaux	TOTAL
Argenteuil	1 783	1 748	327	541	4 399
Bezons	481	475	105	163	1 224
Cormeilles- en-Parisis	456	480	45	6 256	7 237
La Frette-sur- Seine	107	111	9	1 771	1 998
TOTAL	2 827	2 814	486	8 731	14 858

NOMBRE DE BACS EN PLACE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Villes	Bacs Ordures ménagères	Bacs Emballages et papiers	Bacs Profession- nels	Bacs Déchets végétaux	TOTAL
Argenteuil	23 479	19 938	1 408	11 238	56 063
Bezons	7 612	5 578	495	2 342	16 027
Cormeilles- en-Parisis	6 405	7 158	339	6 184	20 086
La Frette-sur- Seine	1 789	1 761	30	1 752	5 332
TOTAL	39 285	34 435	2 272	21 516	97 508



LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

NOMBRE DE BORNES INSTALLÉES EN 2023

Villes	Bornes Ordures ménagères	Bornes Emballages et papiers	Bornes verre	TOTAL
Argenteuil	0	0	0	0
Bezons	5	7	1	13
Cormeilles-en-Parisis	3	2	1	6
La Frette-sur-Seine	0	0	0	0
TOTAL	8	9	2	19

NOMBRE DE BORNES EN PLACE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Villes	Bornes Ordures ménagères	Bornes Emballages et papiers	Bornes verre	TOTAL
Argenteuil	251	158	190	599
Bezons	126	80	69	275
Cormeilles-en-Parisis	45	34	68	147
La Frette-sur-Seine	0	0	9	9
TOTAL	422	272	336	1 030



4 bornes de collecte de petits DEEE* ont été installées en 2023 sur Cormeilles-en-Parisis.

* petits DEEE = petits Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (cafetières, grille-pains, cables, jeux électroniques, etc.)

La collecte



PRÉSENTATION

Le syndicat Azur collecte les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux ainsi que les encombrants et les dépôts sauvages. Pour cela, il dispose d'une flotte équipée de systèmes embarqués géolocalisés permettant d'optimiser les tournées et d'informer les usagers sur le déroulement des collectes en temps réel.

Le syndicat Azur dispose de son propre atelier mécanique, ce qui permet une grande réactivité dans la maintenance et la réparation des véhicules du parc.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV)



Collecte en AV selon flux	Villes concernées	Mode d'exploitation	Mode de dépôt
Ordures ménagères	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Verre	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine + Déchetterie	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées + Colonnes aériennes

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE (PAP)



Collecte en PAP selon flux	Villes	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte*	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères et assimilées	Argenteuil Bezons	Régie	C2 à C6	Bac gris couvercle gris Bac gris couvercle vert foncé Bac gris couvercle marron Bac gris couvercle grenat	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	C2		100%
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Bac gris couvercle jaune Bac gris couvercle bleu	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V			100%
Encombrants	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Posés sur la voie publique	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	de 1 fois par mois à 1 fois tous les 2 mois		100%
Déchets végétaux	Argenteuil Bezons	Régie	C1 (8,5 mois dans l'année)	Bac gris couvercle vert Sac en papier Bac sans couvercle	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	C1 (9 mois dans l'année)		100%

* CX : X collecte(s) par semaine

LES MODES DE TRAITEMENT DES FLUX COLLECTÉS



Flux de déchets	Modalités de collectes *	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
Ordures ménagères	PAP + AV + Déchetterie + Services Techniques	Centre de valorisation énergétique Azur - Argenteuil	Valorisation énergétique
Emballages et papiers	PAP + AV + Déchetterie	Quai de transfert - Gennevilliers Centre de tri - Blanc-Mesnil	Valorisation matière par recyclage Valorisation énergétique (refus de tri)
Verre	AV + Déchetterie	Stockage - Gennevilliers	Valorisation matière par recyclage
Encombrants	PAP	Centre de traitement - Gennevilliers	Valorisation matière (30%) Valorisation énergétique (70%)
Déchets végétaux	PAP + Déchetterie + Services Techniques	Centre de compostage - Montesson	Compostage

La déchetterie



PRÉSENTATION

La gestion de la déchetterie vient en complément de la gestion de la collecte des déchets. Les habitants du territoire sont invités à déposer différents types de déchets en vue de leur valorisation et de leur traitement. Située au 4 rue du Chemin Vert à Argenteuil, la déchetterie est accessible 362 jours par an (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre) selon des conditions d'accès définies.

Une cabane à dons (espace réemploi) est présente sur la déchetterie. Les habitants peuvent y déposer des objets en bon état de fonctionnement qui seront redistribués par des associations partenaires.

De nombreuses filières y sont présentes pour garantir un traitement adapté aux flux des déchets déposés.

LA DÉCHETTERIE

ACCÈS

La déchetterie est réservée aux habitants des communes d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois).

L'accès est autorisé à :

- tout véhicule léger de moins de 3,5 tonnes,
- tout véhicule particulier attelé d'une remorque d'un poids inférieur à 500kg.

Pour des raisons techniques, les véhicules suivants sont strictement interdits :

- véhicules de plus de 2m de haut,
- véhicules équipés de benne basculante.

L'accès à la déchetterie est interdit à toute personne non déposante, ainsi qu'à tout récupérateur non autorisé.

DÉCHETS ADMIS

- Déblais et gravats issus du bricolage familial
- Tontes de pelouse, produits d'élagage et branchages
- Plastiques et bois
- Cartons, journaux et magazines
- Ferraille
- Piles, batteries
- Verre
- Huile de vidange de moteur (limité à 20 L par apport)
- Produits toxiques et dangereux (limité à 5L par apport)
- Déchets d'activité de soins à risque infectieux (une convention doit être signée préalablement avec le syndicat Azur)
- Pneus sans jante
- Textiles
- Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE)
- Mobilier
- Lampes
- Cartouches d'encre



CABANE À DONS

Une cabane à dons est installée sur la déchetterie pour favoriser le réemploi. Elle peut accueillir les objets en bon état de fonctionnement pour leur donner une 2nde vie.

Le syndicat Azur a conventionné avec plusieurs associations qui récupèrent et redistribuent les objets.

LA FRÉQUENTATION

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2023	2022
Argenteuil	1 914	2 125	2 408	2 764	2 999	3 606	2 905	3 068	2 395	2 257	1 974	1 769	30 184	22 845
Bezons	293	1 246	572	546	482	145	420	237	149	289	205	202	4 786	5 888
Cormeilles-en-Parisis	2 034	1 998	2 238	2 363	2 473	2 558	2 549	2 183	1 520	1 590	1 630	1 559	24 695	23 294
La Frette-sur-Seine	1 282	410	1 836	1 457	1 732	936	1 568	766	675	996	918	928	13 504	14 118
TOTAL	5 523	5 779	7 054	7 130	7 686	7 245	7 442	6 254	4 739	5 132	4 727	4 458	73 169	66 145



L'ÉVOLUTION DES TONNAGES

Type de déchets	Exutoire	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio par hab. 2023 (en kg/an/hab)
Gravats	CET classe III	7 713	8 159	+ 5,78 %	46,96
Incinérables	Incinération	5 974	6 259	+ 4,77 %	36,02
Végétaux	Compostage	893	1 003	+ 12,32 %	5,77
Mobilier	Recyclage/Valorisation	760	900	+ 18,42 %	5,18
Ferrailles	Valorisation matière	192	252	+ 31,25 %	1,45
DEEE*	Valorisation matière	109	125	+ 14,68 %	0,72
DTQD**	Incinération	67	72	+ 7,46%	0,41
Cartons, journaux, magazines	Recyclage	61	54	- 11,48 %	0,31
Verre	Recyclage	30	34	+ 13,33 %	0,20
Textiles	Recyclage	24	19	- 20,83 %	0,11
Huiles	Valorisation	16	16	0 %	0,09
Pneus	Recyclage/Valorisation	16	14	- 12,50 %	0,08
Batteries	Valorisation	2	2	0 %	0,01
Piles	Recyclage/Valorisation	1,90	1,81	- 4,74 %	0,01
Lampes	Recyclage/Valorisation	1,19	0,97	- 18,49 %	0,01
Cartouches d'encre	Recyclage/Valorisation	0,52	0,49	- 5,77 %	0,00
TOTAL		15 861	16 912	+ 6,63 %	97,34

* DEEE= Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques

** DTQD = Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

Le traitement et la valorisation



PRÉSENTATION

Une fois les différentes collectes réalisées, le syndicat Azur prend en charge le traitement des déchets du territoire.

Le syndicat Azur assure une issue vertueuse pour chaque type de déchet. Les ordures ménagères sont valorisées en énergie et en matière. Une seconde vie est donnée aux emballages et au verre collectés afin de permettre la production de matières secondaires qui seront par la suite utilisées dans la fabrication d'autres objets. Les déchets végétaux sont compostés. Les encombrants sont valorisés.

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS TRAITÉS

TONNAGES DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT AZUR HORS DÉCHETTERIE

AZUR	Type de déchets (type de collecte*)	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	61 339	60 783	- 0,91 %	353
	Emballages et papiers (PAP + AV)	5 150	5 435	+ 5,53 %	32
	Verre (AV)	1 655	1 596	- 3,56 %	9
	Encombrants (PAP)	5 714	5 486	- 3,99 %	32
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	4 567	5 246	+ 14,87 %	31
	TOTAL	78 425	78 546	+ 0,15 %	457

* PAP = Porte à Porte / AV = Apport Volontaire

ARGENTEUIL	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	42 650	41 472	- 2,76 %	380
	Emballages et papiers (PAP + AV)	2 990	3 168	+ 5,95 %	29
	Verre (AV)	700	702	+ 0,29 %	6
	Encombrants (PAP)	4 000	3 777	- 5,58 %	35
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	2 633	2 791	+ 6,00 %	26
	TOTAL	52 973	51 910	- 2,01 %	476



BEZONS	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	10 705	11 529	+ 7,70 %	360
	Emballages et papiers (PAP + AV)	781	839	+ 7,43 %	26
	Verre (AV)	290	184	- 36,55 %	6
	Encombrants (PAP)	980	1 050	+ 7,14 %	33
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	471	538	+ 14,23 %	17
	TOTAL	13 227	14 140	+ 6,90 %	442

* PAP = Porte à Porte / AV = Apport Volontaire

CORMEILLES-EN-PARISIS	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	7 013	6 845	- 2,40 %	260
	Emballages et papiers (PAP + AV)	1 187	1 234	+ 3,96 %	47
	Verre (AV)	549	585	+ 6,56 %	22
	Encombrants (PAP)	623	557	- 10,59 %	21
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	1 109	1 431	+ 29,04 %	55
	TOTAL	10 481	10 652	+ 1,63 %	405

LA FRETTE-SUR-SEINE	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	971	936	- 3,60 %	199
	Emballages et papiers (PAP + AV)	189	192	+ 1,59 %	41
	Verre (AV)	115	124	+ 7,83 %	26
	Encombrants (PAP)	110	102	- 7,27 %	22
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	354	476	+ 34,46 %	101
	TOTAL	1 739	1 830	+ 5,23 %	389



LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le syndicat Azur dispose de son propre Centre de Valorisation Énergétique (CVE) dans lequel sont valorisées les ordures ménagères et assimilées issues de son territoire et des communes avoisinantes.

Situé au 2 rue du Chemin Vert à Argenteuil, la combustion des déchets au CVE permet de produire :

- de l'énergie thermique qui alimente le réseau de chauffage urbain,
- de l'électricité,
- des mâchefers utilisés en sous-couche routière,
- des matières réutilisables (métaux).

Le CVE a une capacité autorisée de traitement de 206 000 tonnes de déchets par an depuis le 24/12/2019.

La société Suez R&V Energie en est l'exploitant par bail emphytéotique avec convention d'exploitation d'une durée de 27 ans jusqu'au 30 juin 2025.

Le syndicat Azur a initié un projet pour le renouvellement de la concession d'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique en octobre 2022. Celui-ci doit durer 3 ans.



LES ÉQUIPEMENTS DU CVE

L'équipe SUEZ RV Energie à Argenteuil

- 45 salariés sur site (+1 contrat de qualification)

Les installations d'incinération et de réception

- Ligne 3 : four 9 t/h à PCI 2000 kcal/kg - chaudière 25 t/h vapeur 360°C / 36 bar
- Ligne 4 : four 15 t/h à PCI 2533 kcal/kg - chaudière 55 t/h vapeur 380°C / 46 bar
- Fosse de réception d'ordures ménagères de 9 315 m³ autorisés (depuis le 24/12/2019)
- 2 postes de conduite et 2 grappins de 4 tonnes
- Système de caméras thermiques
- 2 canons incendie à eau / mousse

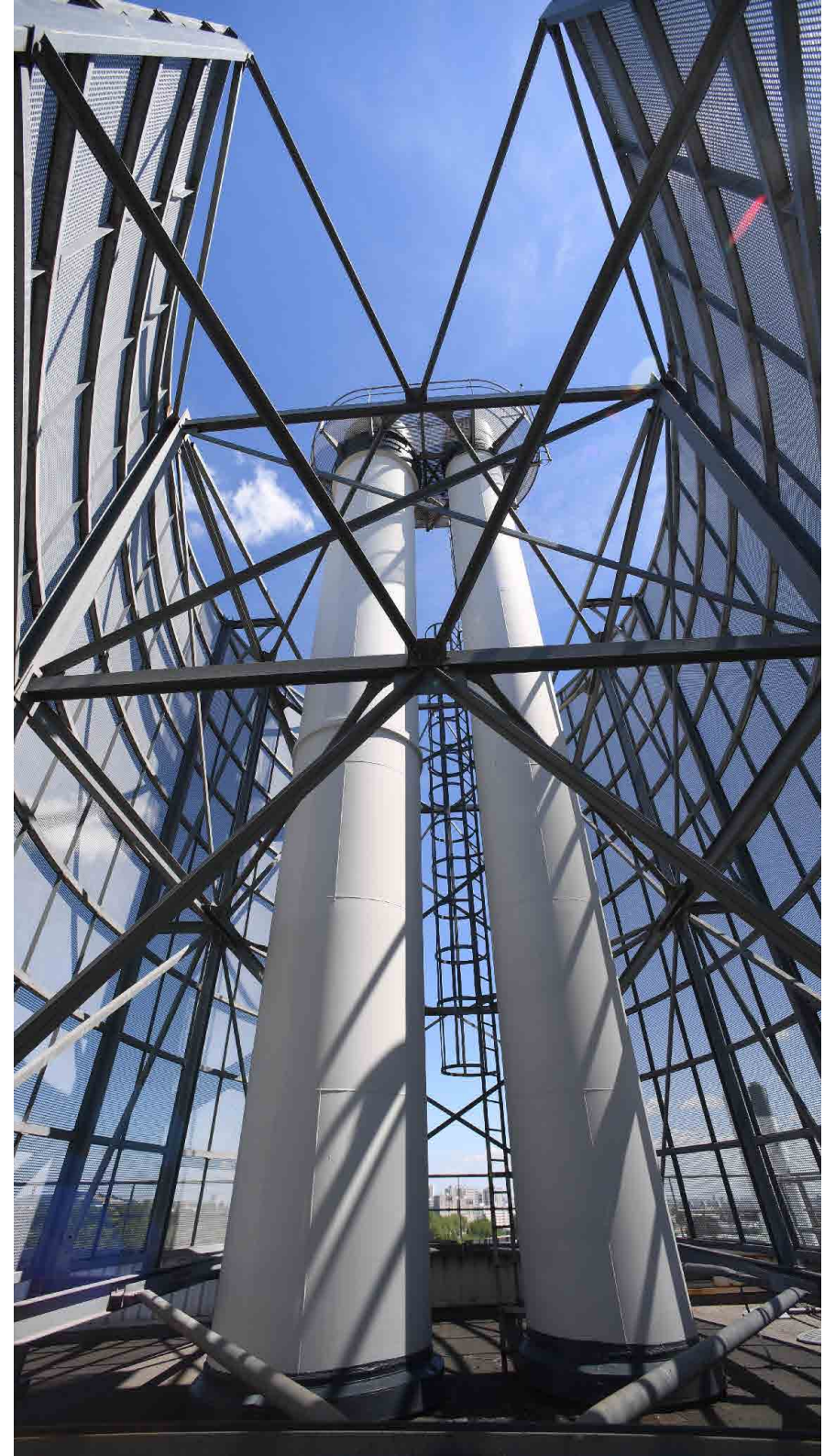
Les installations de traitement

- 2 unités de traitement des fumées (1 par ligne) avec analyses en continu
- 1 station de traitement des effluents issus du process
- 1 installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME)

La valorisation énergétique

- Production d'électricité par 2 groupes turbo-alternateurs de 5MW et 10 MW
- Production de chaleur à raison de 22MW pour le réseau de chaleur urbain
- Production de vapeur d'eau de 3t/h alimentant la société Placo Plâtre à Cormeilles-en-Parisis

Le CVE est certifié ISO 14 001 (qualité environnementale) et ISO 50 001 (qualité énergétique).



LES TRAVAUX DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Des travaux sont effectués chaque année pour entretenir et améliorer les installations. En 2023, les travaux suivants ont été réalisés :

TRAVAUX SUR LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Améliorations

- Remplacement des barreaux de grille de la zone de combustion pour les lignes 3 et 4.
- Remplacement de 110 m² de tubes chaudière de la paroi du four pour la ligne 4. Les tubes servent aux échanges thermiques afin de produire de l'énergie pour le réseau de chauffage urbain et le réseau électrique.
- Remplacement des parois de protection des tubes chaudière (110 m² pour la ligne 3 et 180 m² pour la ligne 4). Le remplacement de ces parois est dû aux explosions des bouteilles de gaz présentes dans les ordures ménagères. Cela diminue la durée de vie des équipements.
- Remplacement du système de préparation de la vapeur pour alimenter la turbine (surchauffeur).
- Remplacement du système d'évacuation des cendres sous chaudière sur la ligne 4.
- Remplacement du système d'évacuation des fumées en entrée de cheminée sur la ligne 4 afin de s'assurer de la fluidité d'évacuation des gaz.

Réparation

- Réparation des gaines, des clapets et des tubes (dé-saturateur) où circulent les fumées, pour améliorer les performances de leur traitement pour les 2 lignes.



Maintenance

- Maintenance des différents outils (vannes manuelles et vannes de régulation, pompes alimentaires chaudières, cellules électriques...) pour une meilleure performance énergétique et pour la sécurité des installations, pour les 2 lignes de traitement.
- Maintenance du système de nettoyage de la chaudière pour une meilleure performance énergétique et remplacement du système de pilotage de cet outil.
- Nettoyage intérieur complet des équipements de traitement des fumées (laveurs, échangeurs, catalyseur...), pour une meilleure efficacité du traitement et des équipements.
- Contrôle, inspection des cheminées pour s'assurer de l'intégrité des tubes .
- Maintenance du système d'alimentation des déchets dans le four n°4.
- Maintenance des pompes permettant l'alimentation en eau des chaudières pour la ligne 4.
- Nettoyage intérieur complet des équipements de traitement des fumées (laveurs, échangeurs, catalyseur...) pour une meilleure efficacité du traitement et des équipements, sur les deux lignes.
- Maintenance du tapis et de la gaine d'évacuation des mâchefers pour permettre une fluidité de la combustion des déchets et de l'évacuation des mâchefers.
- Maintenance des équipements électriques haute tension permettant l'alimentation du site.
- Maintenance de la turbine n°2 et des systèmes annexes vapeur. Cela permet de garantir une disponibilité de l'outil et donc une production électrique au maximum.
- Maintenance et nettoyage de la station de traitement des eaux usées du traitement des fumées

TRAVAUX SUR LE CENTRE DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- Remplacement des bâches thermoformées sur les différents cribles pour limiter les envols de poussières.
- Maintenance des équipements en continu pour s'assurer de la bonne fonctionnalité du process.
- Renforcement des mesures en place pour la gestion des poussières.

LE BILAN DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

TONNAGE INCINÉRÉ EN 2023 POUR LE SYNDICAT AZUR
(villes + déchetterie + refus de tri + encombrants broyés)
73 351,54 tonnes

TONNAGE INCINÉRÉ EN 2022 PAR LE CVE
209 465,52 tonnes*

* sur autorisation spéciale de la Préfecture

BILAN DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Valorisation électrique	
Consommation électrique de l'usine (auto-consommation + achat EDF)	Revente
22 125 MWh	55 521 MWh

Valorisation thermique	
Chaleur exportée vers le réseau de chaleur	Vapeur exportée vers Placo Plâtre
95 673 MWh	7 650 tonnes



BILAN DE LA VALORISATION MATIÈRE

Valorisation matière issue de l'incinération	Tonnes
Mâchefers	41 177
<i>dont ferrailles valorisées</i>	<i>1 489</i>
<i>dont non ferreux valorisés</i>	<i>908</i>

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

La gestion est réalisée au travers d'un marché de tri des emballages et des papiers issus de la collecte sélective. Les emballages et les papiers sont envoyés dans un centre de tri pour être séparés par matière, chacune étant ensuite envoyée dans sa filière de recyclage.

Emballages recyclables traités	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Cartons	1 825	1 122	- 38,52 %	7
Gros de magasins*	195	211	+ 8,21 %	1
Briques alimentaires	46	85	+ 84,78 %	0
Bouteilles et flacons	575	659	+ 14,61 %	4
Aluminium	34	16	- 52,94 %	0
Acier	74	63	- 14,86 %	0
Journaux et magazines	705	951	+ 34,89 %	6
Refus	1 720	2 478	+ 44,07 %	14
TOTAL	5 174	5 585	+ 7,94 %	32

* Sorte de papiers

Titulaire : PAPREC
 Localisation : Le Blanc-Mesnil (93)
 Capacité : 50 000 tonnes/an
 Quai de transfert : PAPREC
 Gennevilliers (92)



LE CENTRE DE STOCKAGE DU VERRE

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement du verre.

Verre recyclé	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Verre	1 685	1 630	- 3,25 %	9

Titulaire : SUEZ
Localisation : Gennevilliers (92)



LE CENTRE DE TRAITEMENT DES OBJETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS ET DES GRAVATS

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des objets ménagers encombrants et gravats.

La valorisation «matière» (cartons, ferrailles, ...) représente 30% du poids des objets ménagers encombrants. La part restante est broyée puis incinérée pour la valorisation énergétique.

Les gravats, quant à eux, servent de remblais dans le cadre de chantiers divers.

Ville	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Argenteuil	4 000	3 777	- 5,58 %	35
Bezons	980	1 050	+ 7,14 %	33
Cormeilles-en-Parisis	623	557	- 10,59 %	21
La Frette-sur-Seine	110	102	- 7,27 %	22
TOTAL	5 713	5 486	- 3,97 %	32

Titulaire : SUEZ
Localisation : Gennevilliers (92)

Gravats	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Déchetterie	7 713	8 153	+ 5,70 %	47

LE CENTRE DE TRAITEMENT DES VÉGÉTAUX

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des végétaux.
Les végétaux collectés sont transformés en compost.

Ville et déchetterie	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023/2022	Ratio kg/an/hab 2023
Argenteuil	2 633	2 791	+ 6,00 %	26
Bezons	471	538	+ 14,23 %	17
Cormeilles-en-Parisis	1 101	1 431	+ 29,97 %	54
La Frette-sur-Seine	354	486	+ 37,29 %	103
Déchetterie	893	1 003	+ 12,32 %	6
TOTAL	5 452	6 249	+ 14,62 %	36

Titulaire : VALORISOL
Localisation : Montesson (78)



Les services aux entreprises



PRÉSENTATION

Les collectivités territoriales peuvent proposer une gestion des déchets des entreprises au travers d'une redevance spéciale.

Le syndicat Azur, à travers son service dédié aux entreprises, propose des contrats qui s'adaptent aux besoins des entreprises, un accompagnement dans la gestion de leurs déchets, et des solutions supplémentaires pour les besoins ponctuels, comme la location de bennes ou de caissons.

Le syndicat Azur accompagne les entreprises dans la gestion de leurs Déchets Industriels Banals (DIB) et de leurs emballages et papiers. Il existe **3 cas de figure** :

1 - L'entreprise produit **moins de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec le syndicat Azur, mise à disposition de bacs **sans redevance**.

2 - L'entreprise produit **plus de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec le syndicat Azur, mise à disposition de bacs **avec redevance**,
OU

3 - L'entreprise produit **plus de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec un **prestataire privé** pour la collecte des déchets (pas de collecte par le syndicat Azur).

REDEVANCE SPÉCIALE 2023

Ville	Nombre d'établissements sous contrat	dont établissements redevables	Montant de la redevance
Argenteuil	1 084	350	617 634,07 €
Bezons	388	144	173 656,44 €
Cormeilles-en-Parisis	189	72	117 933,80 €
La Frette-sur-Seine	12	6	2 433,17 €
TOTAL	1 673	572	911 657,48 €

LOCATION DE BENNES

Ville	Prestations réalisées	Recettes générées
Argenteuil	1	1 220,35 €
Bezons	1	3 940,50 €
Cormeilles-en-Parisis	1	7 300,92 €
TOTAL	3	12 461,77 €

Les finances et les ressources humaines



PRÉSENTATION

Le budget permet le financement des services rendus auprès des usagers et les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'activité. Il intègre l'ensemble des réglementations environnementales et fiscales applicables. Il est voté chaque année par le comité Syndical. Il est construit avec l'objectif constant d'optimiser les dépenses et la gestion afin de limiter l'augmentation des contributions appelées auprès des EPCI membres du syndicat.

Les ressources humaines gèrent environ 160 agents répartis sur 5 directions pour assurer l'ensemble des missions du syndicat.

LES GRANDS ÉQUILIBRES

	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Total Dépenses de fonctionnement	24 464 028,66 €	33 661 587,66 €
Charges à caractère général (ch.011)	15 082 721,42 €	22 500 845,85 €
Charges de personnel (ch.012)	6 587 523,01 €	6 809 823,32 €
Charges financières (ch. 66)	977 987,41 €	876 821,82 €
Autres charges (ch. 65,67,68)	85 724,36 €	1 672 408,17 €
<i>Dépenses d'ordre en fonctionnement</i>	<i>1 730 072,46 €</i>	<i>1 801 688,50 €</i>
Total Dépenses d'investissement	4 045 742,73 €	4 144 697,05 €
Dépenses d'équipement	1 136 820,02 €	1 142 319,65 €
Remboursement capital et autres	2 874 210,70 €	2 955 802,08 €
<i>Dépenses d'ordre en investissement</i>	<i>34 712,01 €</i>	<i>46 575,32 €</i>
Total Dépenses	28 509 771,39 €	37 806 284,71 €
Recettes réelles de fonctionnement	27 798 001,28 €	37 258 924,68 €
Produits des services (ch.70)	2 314 115,42 €	2 105 570,70 €
Fiscalité locale (TEOM) (ch. 731)	10 694 579,00 €	11 393 264,00 €
Subventions et contributions (ch. 74)	13 431 789,67 €	22 826 399,99 €
Autres produits (ch. 013, 75, 76, 77, 78)	1 322 805,18 €	887 114,67 €
<i>Recettes d'ordre en fonctionnement</i>	<i>34 712,01 €</i>	<i>46 575,32 €</i>
Recettes réelles d'investissement	3 579 535,53 €	4 224 066,82 €
Subventions et FCTVA (ch. 13 et 10)	245 507,09 €	127 141,76 €
Dotations fonds de réserves (1068)	1 603 955,97 €	2 295 236,56 €
<i>Recettes d'ordre en investissement</i>	<i>1 730 072,46 €</i>	<i>1 801 688,50 €</i>
Total Recettes	31 377 536,80 €	41 482 991,50 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	3 333 972,62 €	3 597 337,02 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 466 207,21 €	79 369,77 €
Résultat de l'exercice seul	2 867 765,41 €	3 676 706,79 €

LES COÛTS DE REVIENT

Coût de collecte en € TTC / Tonne <i>(prix moyen pondéré entre la régie et la prestation de collecte)</i>	2022	2023	Evolution 2023/2022
Ordures ménagères	91,91 €	97,47 €	+ 6,05 %
Emballages et papiers	323,97 €	276,31 €	- 14,71 %
Verre	68,46 €	69,48 €	+ 1,49 %
Encombrants	255,41 €	287,15 €	+ 12,43 %
Végétaux	135,67 €	164,11 €	+ 20,96 %
Tous flux confondus	126,76 €	132,87 €	+ 4,82 %



Coût de traitement en € TTC / Tonne	2022	2023	Evolution 2023/2022
Ordures ménagères	99,26 €	96,97 €* 	- 2,31 %
Emballages et papiers	225,77 €	234,57 €	+ 3,90 %
Verre	14,51 €	14,73 €	+ 1,52 %
Encombrants	66,55 €	67,55 €	+ 1,50 %
Végétaux	47,48 €	51,47 €	+ 8,40 %
Tous flux confondus <i>(coût moyen pondéré)</i>	101,20 €	100,81 €	- 0,39 %

* hors recettes exceptionnelles/ponctuelles d'énergie

LES EMPRUNTS DU SYNDICAT

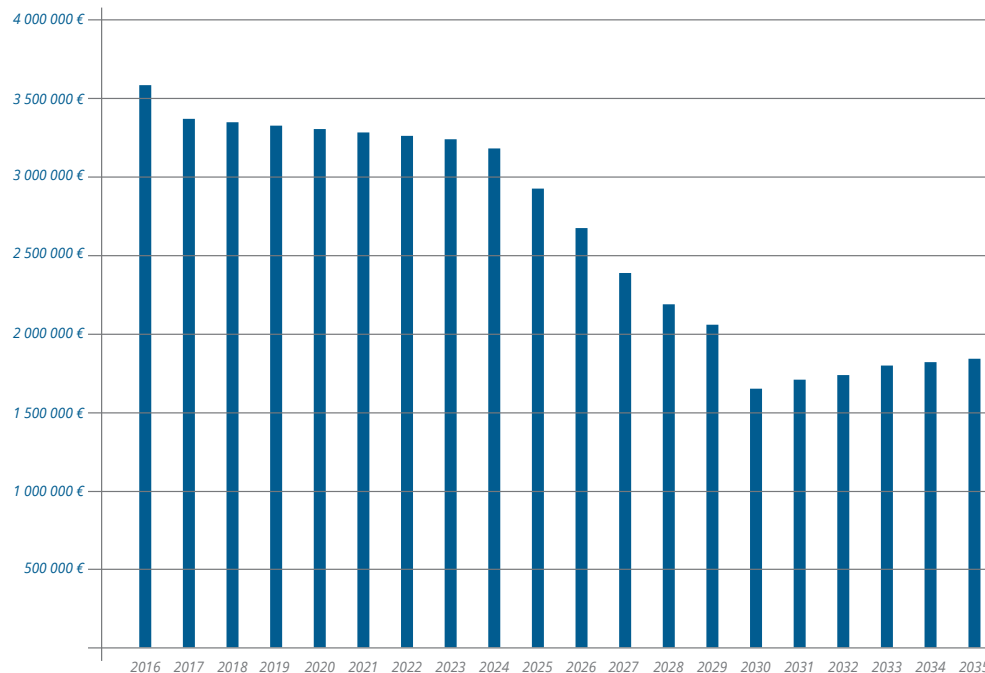
Depuis 2016, la situation financière du syndicat Azur est stable et assainie. Le travail d'optimisation de l'ensemble des charges et des ressources du syndicat entrepris depuis cette date est toujours d'actualité.

Le réaménagement des emprunts, conjugué à la perception du fonds de soutien, permet une maîtrise du coût de traitement des déchets ménagers par incinération, ramenant le coût/tonne à 96,97 € pour 2023.

Capital restant dû au 31/12/2023	24 481 462,69 €
Nombre de contrats	5
Score Gissler	100 % des contrats d'emprunts classés en A-1
Année de réaménagement de la dette et de souscription au fonds de soutien	2015

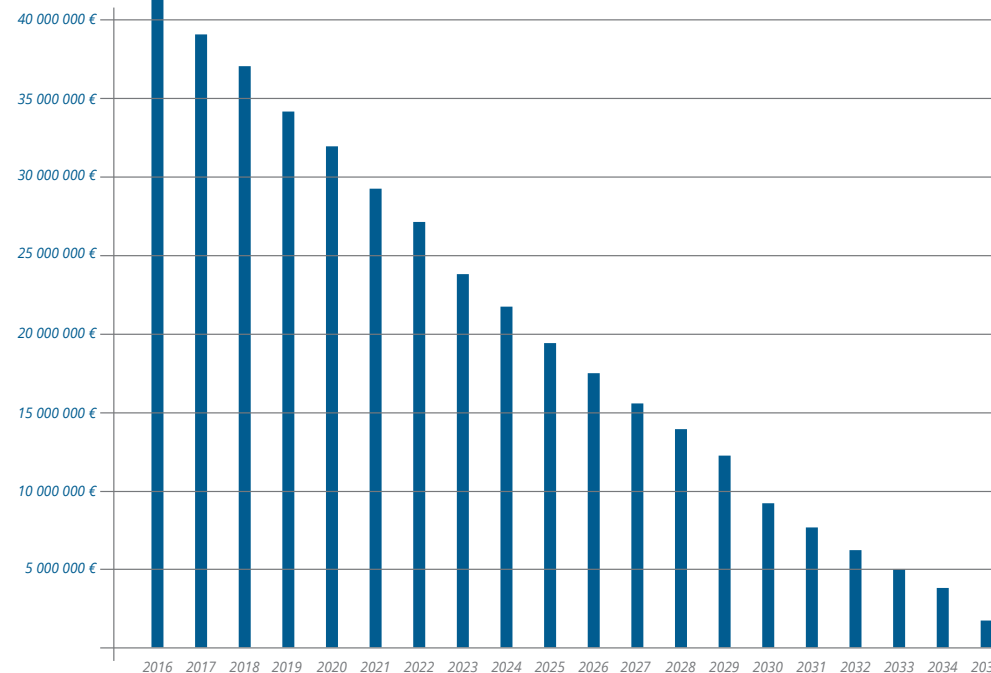
CHARGE DE LA DETTE NETTE (*capital + intérêts - fonds de soutien*)

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir, pour une extinction de la dette en 2035 :



ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ, EN EUROS

Le capital restant dû évoluera de la manière suivante :



LES RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE D'AGENTS PAR DIRECTION / PÔLE / SERVICE

Direction / Pôle / Service	2022	2023
Direction	1	1
Collecte	118	116
Traitement et DIB	3	4
Ressources humaines	3	4
Administration et moyens généraux	7	8
Communication	1	1
Sensibilisation	6	5
Nombre d'agents contractuels en CDD*	22	21
Total	161	160

* Emplois saisonniers



NOMBRE D'AGENTS PAR FILIÈRE

Filière	2022	2023
Administrative	12	13
Technique	127	126
Agents contractuels en CDD (toutes filières)	22	21
Total	161	160

NOMBRE D'AGENTS PAR CATÉGORIE

Catégorie	2022	2023
Agents en catégorie A	5	5
Agents en catégorie B	3	3
Agents en catégorie C	131	131
Agents contractuels en CDD (toutes catégories)	22	21
Total	161	160

NOMBRE D'AGENTS PAR CADRE D'EMPLOI

Cadre d'emploi	2022	2023
Adjoints techniques	104	106
Agents de maîtrise	19	16
Techniciens	2	2
Ingénieurs	2	2
Adjoints administratifs	8	9
Rédacteur	1	1
Attachés	3	3
Agents contractuels en CDD (toutes catégorie)	22	21
Total	161	160





RÉPARTITION FEMMES /HOMMES

Genre	2022	2023
Femmes	18	19
Hommes	143	141



MOYENNE D'ÂGE FEMMES /HOMMES

Genre	2022	2023
Femmes	43	42
Hommes	44	44



NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE

Absentéisme	2022	2023
Jours de maladie ordinaire	2 450	2 574
Jours de maladie longue durée et longue maladie	365	365
Jours d'enfants malades	83	87
Jours en accidents de travail	1 501	948
Jours en congés maternité	42	92
Jours en congé paternité	100	100
TOTAL	4 541	4 166

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION

Type de formation	2022	2023
Jours de formation en présentiel	331	208
Jours de formation en distanciel	16,5	12
TOTAL	347,5	220



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, arranged in a grid pattern across the page.



Syndicat Azur
2 rue du Chemin Vert
95100 Argenteuil
Tel. 01 34 11 70 31
www.syndicat-azur.fr